



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Réservation :

Le contrat de location est nominatif, strictement personnel et ne peut être cédé.

Votre réservation sera considérée comme ferme à réception de votre contrat de réservation signé et rempli, accompagné d'un acompte s'élevant à 30% du montant du séjour et éventuellement de l'assurance annulation. L'assurance annulation est à votre charge et n'est pas remboursable.

Le solde du séjour est payable 1 mois avant la date d'arrivée pour les locations (sous peine de l'annulation du séjour et de la perte de l'acompte) et le jour d'arrivée pour les emplacements.

Mode de paiement accepté pour le paiement de l'acompte de la réservation : espèces, chèques bancaires (uniquement en provenance de France et encaissables immédiatement), carte bancaire (carte bleue, visa, MasterCard), virement bancaire et chèques vacances.

Toute réservation effectuée dans un délai inférieur à 30 jours avant la date d'arrivée doit être payée intégralement.

Location d'emplacement camping-caravaning :

Les arrivées se font 14h et 20h et les départs doivent avoir lieu avant 12h.

Nous serons dans l'incapacité de vous recevoir avant 14h et après 20h.

Le forfait emplacement comprend : votre installation (jusqu'à 4 installations), 2 personnes, l'eau, votre véhicule et l'accès aux infrastructures, animations et espace aquatique. Les frais annexes (personne supplémentaire, électricité, animal...), les taxes de séjour et l'éco participation viennent en supplément.

Une prolongation peut s'effectuer sur place, en fonction des disponibilités.

Le nombre maximum d'occupants par emplacement est de 6 personnes. 1 seul chien est autorisé par emplacement.

1 seul véhicule est autorisé par emplacement. Les caravanes double essieux ne sont pas acceptées.

La recharge des vélos électriques est autorisée à condition d'avoir réglé le supplément électricité.

Tous les séjours doivent être soldés au plus tard à l'arrivée.

Location d'hébergement :

La location est disponible à partir de 15h00 et doit être libérée avant 10h00 le jour du départ.

Pour votre arrivée la réception est ouverte entre 15h et 20h. En dehors de ces horaires nous serons dans l'incapacité de vous accueillir. Pour votre départ le rendez-vous de l'état des lieux doit être convenu au minimum 2 jours avant le départ.

Il est strictement interdit de fumer dans les locations.

Les animaux vaccinés sont autorisés dans les locations (les chiens de catégories 1 et 2 ne sont pas acceptés). 1 seul chien est autorisé par locatif.

A votre arrivée il vous sera demandé : une caution de 250 euros pour les éventuelles dégradations, une caution de 70 euros pour garantir le parfait état de propreté à la fin du séjour. Ces cautions pourront être versées en espèce ou par empreinte bancaire.

Il sera nécessaire de laisser la location dans un état de propreté impeccable. La caution sera restituée en fin du séjour.

Pour tout départ en dehors des horaires fixés, les cautions seront envoyées par courrier.

1 seul véhicule est autorisé par emplacement.

LES DRAPS NE SONT PAS FOURNIS DANS LES LOCATIONS.

Conditions d'annulation (uniquement par lettre recommandée) sans assurance :

Pour les locations : (le cachet de la poste faisant foi)

- jusqu'à 90 jours avant la date d'arrivée : acomptes remboursés déduits de 16 € de frais de dossier
- de 90 jours à 30 jours avant la date prévue d'arrivée : acomptes non remboursés
- de 30 jours à 0 jours et non présentation : 100% du montant du séjour non remboursé

Pour les emplacements nus : (le cachet de la poste faisant foi)

- jusqu'à 30 jours avant la date prévue d'arrivée : acomptes remboursés déduits de 16 € de frais de dossier
- moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée : acomptes non remboursés.

Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera consenti pour un départ anticipé ou un retard non justifié pour quelque motif que ce soit.

Assurance annulation :

Nous vous conseillons de souscrire à l'assurance annulation lors de votre réservation (conditions à télécharger sur www.campez-couvert.com).

Mineurs :

Les mineurs non accompagnés d'un adulte ne sont pas acceptés.

Il est rappelé que les enfants sont sous la surveillance de leurs parents ou d'adultes qui en sont responsables.

Animaux :

Les animaux sont acceptés dans le camping, à l'exception des chiens de catégories 1 et 2. Un supplément de 3€ par nuit (5€ en juillet et août) vous sera facturé. Nous exigeons que les chiens soient tenus en laisse dans l'enceinte du camping et qu'ils fassent leurs besoins à l'extérieur du camping (des sacs à déjections sont disponibles à l'accueil). Veillez à respecter l'hygiène et l'environnement du camping. Le carnet de santé doit être présenté à votre arrivée. Les vaccins antirabiques sont obligatoires. Les animaux ne doivent pas être laissés seuls dans les locations. Un forfait ménage/désinfection pourra être facturé si la location n'est pas laissée dans un état de propreté impeccable. 1 seul chien est autorisé par emplacement ou locatif.

Extrait du règlement intérieur :

Une couverture par une assurance responsabilité civile est obligatoire lors de votre séjour.

La circulation dans le camping est strictement limitée à 10km/h et est interdite entre 23h et 7h.

Retour au calme à partir de 23h. Le silence doit être total à partir de minuit.

Les barbecues (sauf électriques et gaz) sont interdits en dehors de l'aire prévue à cet effet.

Le short de bain est interdit dans la piscine.

La recharge des voitures électriques est totalement interdite dans l'enceinte du camping.

Médiation :

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le consommateur, sous réserve de l'article L.152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, auprès de

SAS Médiation Solution

222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Nioist

site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>,

email : contact@sasmediationsolution-conso.fr

Visiteurs :

Par mesure de sécurité, tout visiteur ne résidant pas au camping doit se déclarer à l'accueil et payer une redevance avant d'être autorisé à entrer dans le camping. Il devra laisser son véhicule sur le parking extérieur du camping (**toute personne non présentée à la réception se verra exclue définitivement du camping**). Il sera alors sous la responsabilité du campeur qui le reçoit et ne pourra pas avoir accès à l'espace aquatique. Il devra avoir quitté le camping avant 23h dernier délai.